



DIRECTION GENERALE
Cellule Conseil

Le 05 février 2026

Conseil communal du 10 février 2026

Ordre du jour complémentaire

Madame,
Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des modifications suivantes à l'ordre du jour du Conseil communal de ce **mardi 10 février 2026**.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

- 42.3. "L'avenir namurois des oeuvres de la SAN exposées au TreM.a" (Mme M. Hallet, Conseillère communale Ecolo)
- 42.4. "Vandalisme d'extrême droite à l'Iata. Quelle réponse des autorités communales?" (M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB)
- 42.5. "La saturation du réseau électrique en province de Namur" (Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS)
- 42.6. "Non-reconnaissance des inondations du 02 juillet 2025 comme calamité naturelle par le Gouvernement wallon et ses conséquences pour les sinistrés namurois" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)
- 42.7. "Quelle politique communale en matière de prévention et de répression de l'usage du protoxyde d'azote?" (Mme D. Blouard, Conseillère communale MR)
- 42.8. "Proposition de création d'une campagne d'information sur les services venant en aide aux personnes sans-abri à destination des commerçants du centre-ville et de Jambes" (Mme M. Lenglez, Conseillère communale Ecolo)